



الامتحان الموحد الوطني لنيل شهادة البكالوريا
الإطار المرجعي لمادة: المحاسبة والرياضيات المالية-2010-
شعبة العلوم الاقتصادية والتدبير: مسلك علوم التدبير المحاسباتي
Filière : sciences de gestion comptable
Matière : Comptabilité et mathématiques financières

I. PROGRAMME

1^{ère} PARTIE : LES TRAVAUX DE FIN D'EXERCICE^(*).

PROGRAMME	RECOMMANDATIONS & PRÉCISIONS	Éléments du programme faisant objet d'évaluation en Examen National
1. INTRODUCTION AUX TRAVAUX DE FIN D'EXERCICE		
1.1.Aspect légal	1.1.1. Loi « 9.88 » relative aux obligations comptables du commerçant : les articles 5, 6,7 et 18 1.1.2. Code général de normalisation comptable : ○ Principe de spécialisation des exercices ○ Principe de prudence ○ Principe de continuité d'exploitation	
1.2. Aspect comptable	1-2.1 10 Balance avant inventaire 1-2.2 – Régularisation des comptes de bilan 1-2.3 – Régularisation des comptes de produits et charges 1-2.4 – Balance après inventaire 1-2.5 – Détermination des résultats 1-2.6 – Établissements des documents de synthèse Schématisation du déroulement des travaux d'inventaire	
2. RÉGULARISATION DES STOCKS		
2.1. Généralités	2.1.1. Définition 2.1.2. Inventaire intermittent: Évaluation extracomptable des	

	stocks. Les méthodes d'évaluation des stocks (FIFO, CMUP...) ne doivent pas être traitées dans ce chapitre	
2.2. Calcul et signification des variations de stocks	Variation des stocks = Stock final - Stock initial Signification : en fonction du cas (stockage ou déstockage)	Variation des stocks = Stock final - Stock initial Signification : en fonction du cas (stockage ou déstockage)
2.3. Utilisation de la variation de stocks	Achats revendus de marchandises = Achats de marchandises (nets de toutes les réductions commerciales) - variation des stocks de marchandises Achats consommés de matières et fournitures = Achats de matières et fournitures (nets de toutes les réductions commerciales) - variation des stocks de matières et fournitures	Achats revendus de marchandises = Achats de marchandises (nets de toutes les réductions commerciales) - variation des stocks de marchandises Achats consommés de matières et fournitures = Achats de matières et fournitures (nets de toutes les réductions commerciales) - variation des stocks de matières et fournitures
2.4. Comptabilisation	2.4.1. Annulation des stocks initiaux : Au début de l'exercice comptable pour le stock initial 2.4.2. Constatation des stocks finaux : À la fin de l'exercice comptable pour le stock final	2.4.1. Annulation des stocks initiaux : Au début de l'exercice comptable pour le stock initial 2.4.2. Constatation des stocks finaux : À la fin de l'exercice comptable pour le stock final

3. Amortissement																						
3.1. Généralités sur les amortissements	Définition et rôles de l'amortissement																					
3.2. Calculs 3.2.1. Amortissement linéaire ou constant 3.2.2. Amortissement dégressif	3-2-1 Amortissement linéaire ou constant 3-2-1-1 – Principe 3-2-1-2 – Terminologie 3-2-1-2-1 - Valeur d'entrée : VE 3-2-1-2-2 – Début de calcul de l'amortissement 3-2-1-2-3 - Durée de vie probable 3-2-1-2-4 - Annuité d'amortissement 3-2-1-2-5 - Taux d'amortissement 3-2-1-2-6 - Cumul des amortissements 3-2-1-2-7- Valeur nette d'amortissements 3-2-1-3– Plan d'amortissement 3-2-1-3-1- Définition 3-2-1-3-2 – Immobilisation acquise au début de l'exercice 3-2-1-3-3 – Immobilisation acquise en cours d'exercice Modèle de plan d'amortissement selon le mode constant <table><tr><td>Période</td><td>Valeur d'entrée</td><td>Annuité</td><td>Amortissement s cumulés</td><td>Valeur nette d'amortissement</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table> 3-2-2 Amortissement dégressif 3-2-2-1 – Loi 3-2-2-2 – Taux d'amortissement 3-2-2-3 – Annuité d'amortissement 3-2-2-4 – Plan d'amortissement 3-2-2-4-1– Cas d'une immobilisation acquise au début de l'exercice 3-2-2-4-2 – Cas d'une immobilisation acquise en cours d'exercice	Période	Valeur d'entrée	Annuité	Amortissement s cumulés	Valeur nette d'amortissement						-2-1 Amortissement linéaire ou constant 3-2-1-1 – Principe 3-2-1-2 – Terminologie 3-2-1-2-1 - Valeur d'entrée : VE 3-2-1-2-2 – Début de calcul de l'amortissement 3-2-1-2-3 - Durée de vie probable 3-2-1-2-4 - Annuité d'amortissement 3-2-1-2-5 - Taux d'amortissement 3-2-1-2-6 - Cumul des amortissements 3-2-1-2-7- Valeur nette d'amortissements 3-2-1-3– Plan d'amortissement 3-2-1-3-1- Définition 3-2-1-3-2 – Immobilisation acquise au début de l'exercice 3-2-1-3-3 – Immobilisation acquise en cours d'exercice Modèle de plan d'amortissement selon le mode constant <table><tr><td>Période</td><td>Valeur d'entrée</td><td>Annuité</td><td>Amortissement s cumulés</td><td>Valeur nette d'amortissement</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table> 3-2-2 Amortissement dégressif 3-2-2-1 – Loi 3-2-2-2 – Taux d'amortissement 3-2-2-3 – Annuité d'amortissement 3-2-2-4 – Plan d'amortissement 3-2-2-4-1– Cas d'une immobilisation acquise au début de l'exercice 3-2-2-4-2 – Cas d'une immobilisation acquise en cours d'exercice	Période	Valeur d'entrée	Annuité	Amortissement s cumulés	Valeur nette d'amortissement					
	Période	Valeur d'entrée	Annuité	Amortissement s cumulés	Valeur nette d'amortissement																	
	Période	Valeur d'entrée	Annuité	Amortissement s cumulés	Valeur nette d'amortissement																	

Modèle de plan d'amortissement selon le mode dégressif

Période	V.N.A en début de période	Taux retenu	Annuité	Amortissements cumulés	V.N.A en fin de période	Taux dégressif	Taux constant

3-2-3 – Amortissement de l'immobilisation en non-valeurs Précisions :

- Calcul de l'amortissement : À partir du premier jour du mois d'acquisition ou de production des biens. Toutefois, lorsqu'il s'agit de biens qui ne sont pas utilisés immédiatement, l'entreprise peut différer leur amortissement jusqu'au premier jour du mois de leur utilisation effective (mise en service).
- Amortissement dégressif :
 - Consultation de la circulaire n°699 relative à l'application de la loi de finances de 1994
 - Immobilisation neuve ou d'occasion
 - Calcul proportionnel au nombre de mois aussi bien pour le premier exercice que pour le dernier exercice.
- Pour les immobilisations en non-valeurs :
 - l'annuité d'amortissement doit être calculée proportionnellement au nombre d'années ; quelque soit le mois d'engagement de l'immobilisation en non-valeurs.
 - les immobilisations en non valeur sont retirées du bilan à l'expiration de l'amortissement.

3.3. Comptabilisation

- Amortissement constant
 - Amortissement dégressif
- L'amortissement dégressif est à comptabiliser comme l'amortissement constant pour des raisons pédagogiques et de simplifications

Modèle de plan d'amortissement selon le mode dégressif

Période	V.N.A en début de période	Taux retenu	Annuité	Amortissements cumulés	V.N.A en fin de période	Taux dégressif	Taux constant

3-2-3 – Amortissement de l'immobilisation en non-valeurs Précisions :

- Calcul de l'amortissement : À partir du premier jour du mois d'acquisition ou de production des biens. Toutefois, lorsqu'il s'agit de biens qui ne sont pas utilisés immédiatement, l'entreprise peut différer leur amortissement jusqu'au premier jour du mois de leur utilisation effective (mise en service).
- Amortissement dégressif :
 - Consultation de la circulaire n°699 relative à l'application de la loi de finances de 1994
 - Immobilisation neuve ou d'occasion
 - Calcul proportionnel au nombre de mois aussi bien pour le premier exercice que pour le dernier exercice.
- Pour les immobilisations en non-valeurs :
 - l'annuité d'amortissement doit être calculée proportionnellement au nombre d'années ; quelque soit le mois d'engagement de l'immobilisation en non-valeurs.
 - les immobilisations en non valeur sont retirées du bilan à l'expiration de l'amortissement.

- Amortissement constant
 - Amortissement dégressif
- L'amortissement dégressif est à comptabiliser comme l'amortissement constant pour des raisons pédagogiques et de simplifications

3.4. Cession, échange et retrait	3-4-1- Cession des immobilisations amortissables	3-4-1- Cession des immobilisations amortissables
	3-4-2 – Échange des immobilisations	
	3-4-3- Retrait des immobilisations 3-4-3-1- Cas d'une immobilisation totalement amortie 3-4-3-2- Cas d'une immobilisation partiellement amortie	
	• L'annuité complémentaire de l'exercice de cession doit être calculée depuis le début de l'exercice jusqu'au mois de cession (quelque soit le jour de cession). • Ne pas traiter la régularisation de la TVA en cas de cession. • Retrait : sans traitement de l'indemnité d'assurance dans les cas d'un vol, d'incendie ou de destruction.	• L'annuité complémentaire de l'exercice de cession doit être calculée depuis le début de l'exercice jusqu'au mois de cession (quelque soit le jour de cession). • Ne pas traiter la régularisation de la TVA en cas de cession.

4. PROVISIONS		
4.1. Généralités	4-1-1 – Principe de prudence 4-1-2 – Définition 4-1-3 – Provision pour dépréciation 4-1-4 – Provisions pour risques et charges	
4.2. Provisions pour dépréciation 4.2.1. Immobilisations 4.2.2. Stocks 4.2.3. Créances 4.2.4. Titres et valeurs de placement	4-2-1 Immobilisations 4-2-1-1 – Création et ajustement de la provision 4-2-1-2 Immobilisations autres que financières 4-2-1-3– Immobilisations financières (Titres de participation et autres titres immobilisés) 4-2-1-4 – Cession d'immobilisations provisionnées non amortissables	4-2-1 Immobilisations 4-2-1-1 – Création et ajustement de la provision 4-2-1-2 Immobilisations autres que financières 4-2-1-3– Immobilisations financières (Titres de participation et autres titres immobilisés) 4-2-1-4 – Cession d'immobilisations provisionnées non amortissables

	4-2-2 Stocks Création et annulation 4-2-3 Créances 4-2-3-1- Reclassement 4-2-3-2 - Création et ajustement de la provision 4-2-3-3 -Traitement des créances insolvables 4-2-4 Titres et valeurs de placement 4-2-4-1 - Création et Ajustement de la provision 4-2-4-2 - Cession des titres et valeurs de placement • Le compte de TVA à débiter en cas de créances insolvables : 4455 État, TVA facturée • 6585 est à débiter dans le cas d'une créance non provisionnée Remarque : le compte 4456 est débité dans le cas où l'entreprise est soumise au régime des débits.	4-2-2 Stocks Création et annulation 4-2-3 Créances 4-2-3-1- Reclassement 4-2-3-2 - Création et ajustement de la provision 4-2-3-3 -Traitement des créances insolvables 4-2-4 Titres et valeurs de placement 4-2-4-1 - Création et Ajustement de la provision 4-2-4-2 - Cession des titres et valeurs de placement • Le compte de TVA à débiter en cas de créances insolvables : 4455 État, TVA facturée • 6585 est à débiter dans le cas d'une créance devenue subitement insolvable Remarque : le compte 4456 est débité dans le cas où l'entreprise est soumise au régime des débits
4.3. Provisions pour risques et charges	4-3-1- Provisions pour risques 4-3-2- Provisions pour charges • Création, ajustement et annulation de la provision • À préciser la nature de la charge (courante, financière ou non courante)	4-3-1- Provisions pour risques 4-3-2- Provisions pour charges • Création, ajustement et annulation de la provision À préciser la nature de la charge (courante, financière ou non courante)

5. RÉGULARISATION DES COMPTES DE CHARGES ET PRODUITS		
	5-0- Principes de continuité d'exploitation et de spécialisation des exercices Expliquer l'intérêt des deux principes	
5.1. Régularisation des charges	5-1-1 - Charges constatées d'avance 5-1-1-1 – Notion 5-1-1-2 - Comptabilisation 5-1-2 - Charges à payer 5-1-2-1 – Notion 5-1-2-2 – Comptabilisation • les comptes de dettes (en cas de charges à payer) doivent être crédités par des montants TTC • le compte de régularisation de TVA à débiter est 3458 • toute opération donnant lieu à une facture (achats de marchandises, MP, téléphone, eau et électricité ...) doit être enregistrée dans le compte 4417	5-1-1 - Charges constatées d'avance 5-1-1-1 – Notion 5-1-1-2 - Comptabilisation 5-1-2 - Charges à payer 5-1-2-1 – Notion 5-1-2-2 – Comptabilisation • les comptes de dettes (en cas de charges à payer) doivent être crédités par des montants TTC • le compte de régularisation de TVA à débiter est 3458 • toute opération d'exploitation donnant lieu à une facture (achats de marchandises, MP, téléphone, eau et électricité, loyer...) doit être enregistrée dans le compte 4417
5.2. Régularisation des produits	5-2-1 - Produits constatés d'avance 5-2-1-1 – Notion 5-2-1-2 - Comptabilisation 5-2-2 - Produits à recevoir 5-2-2-1 – Notion 5-2-2-2 – Comptabilisation • les comptes de créances (en cas de produits à recevoir) doivent être débités par des montants TTC • le compte de régularisation de TVA à créditer est 4458	5-2-1 - Produits constatés d'avance 5-2-1-1 – Notion 5-2-1-2 - Comptabilisation 5-2-2 - Produits à recevoir 5-2-2-1 – Notion 5-2-2-2 – Comptabilisation • les comptes de créances (en cas de produits à recevoir) doivent être débités par des montants TTC le compte de régularisation de TVA à créditer est 4458

6. TRAITEMENT DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (I.S)		
6.1. Champs d'application de l'I.S 6.2. Paiement de l'impôt sur les sociétés 6.3. Régularisation de l'impôt sur les sociétés	Le professeur de comptabilité doit traiter uniquement l'aspect comptable de l'I.S Ce dernier est considéré une information donnée. Le calcul de l'I.S est traité en droit. Traiter les cas de : • reliquat à verser • trop versé : le trop versé doit être transféré au débit du compte 3458.	
7. CAS DE SYNTHÈSE	Depuis la balance avant inventaire donnée jusqu'à la balance après inventaire	Depuis la balance avant inventaire donnée jusqu'à la balance après inventaire

(*) : L'exercice comptable doit coïncider avec l'année civile

2ème PARTIE : PRÉSENTATION DES ÉTATS DE SYNTHÈSE

PROGRAMME	RECOMMANDATIONS	Éléments du programme faisant objet d'évaluation en Examen National
1. ÉCRITURES DE DÉTERMINATION DES RÉSULTATS		
1.1. Regroupement des comptes en postes	1-1-1 – Les postes du C.P.C 1-1-2 – Les postes du bilan Le calcul algébrique des postes	1-1 – Les postes du C.P.C 1-1-2 – Les postes du bilan Le calcul algébrique des postes
1.2. Détermination des résultats	Détermination comptable : 1-2-1 – du résultat d'exploitation 1-2-2 – du résultat financier 1-2-3 – du résultat courant 1-2-4 – du résultat non courant 1-2-5 – du résultat avant impôts 1-2-6 – de l'impôt sur les sociétés 1-2-7 – Virement du résultat après impôts au compte de résultat net de l'exercice.	
2. PRÉSENTATION DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES ET DU BILAN		
2.1. Compte de produits et charges : C.P.C 2.2. Bilan	Modèle normal	Modèle normal
3. ÉTAT DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES (ETIC)		
3-1- Intérêt de l'état des informations complémentaires	Intérêt	
3.2. Tableaux 3.2.1. Tableau des immobilisations autres que	Tableaux selon le modèle normal	Tableaux selon le modèle normal

financières 3.2.2. Tableau des amortissements 3.2.3. Tableau des plus ou moins values 3.2.4. Tableau des provisions		
4. ÉTAT DES SOLDES DE GESTION		
4.1. Calcul des soldes de gestion	4-1-1- Marge brute sur ventes en l'état 4-1-2- Valeur ajoutée 4-1-3- Excédent brut d'exploitation 4-1-4- Résultat d'exploitation 4-1-5- Les autres soldes Les différents soldes doivent être commentés	4-1-1- Marge brute sur ventes en l'état 4-1-2- Valeur ajoutée 4-1-3- Excédent brut d'exploitation 4-1-4- Résultat d'exploitation 4-1-5- Les autres soldes Les différents soldes doivent être commentés
4.2. Calcul de la capacité d'autofinancement (C.A.F) 4.2.1. À partir du résultat net de l'exercice ou la méthode additive 4-2-2- À partir de l'excédent brut d'exploitation ou la méthode soustractive	• Utilité • Calcul et commentaire de la CAF	4.2.1. À partir du résultat net de l'exercice ou la méthode additive
4.3. Présentation de l'état des soldes de gestion	Modèle normal	Modèle normal
5. TABLEAU DE FINANCEMENT		
5.1. Tableau de synthèse des masses du bilan 5.2. Tableau des emplois et des ressources	• D'après le modèle normal • Commentaire de l'évolution financière de l'entreprise • Le TF est à établir à partir des tableaux de l'ETIC	

3ème PARTIE : LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

PROGRAMME	RECOMMANDATIONS	Éléments du programme faisant objet d'évaluation en Examen National
1. ANNUITÉS		
1.1. Généralités	1-1-1- Définition 1-1-2- Types d'annuités	
1.2. Annuités constantes de fin de période 1.2.1. Valeur acquise 1.2.2. Valeur actuelle 1-3- Annuités constantes de début de période 1-3-1- Valeur acquise 1-3-2- Valeur actuelle	- Interpolation linéaire pour la date et pour le taux - Évaluation à une date quelconque NB : ne pas traiter les annuités différées et anticipées	1.2. Annuités constantes de fin de période 1.2.1. Valeur acquise 1.2.2. Valeur actuelle 1-3- Annuités constantes de début de période 1-3-1- Valeur acquise 1-3-2- Valeur actuelle
2. EMPRUNTS INDIVIS		
2-1- Généralités	2-1-1- Définition 2-1-2- Modalités de remboursement	
2-2- Emprunts remboursables par annuités constantes	2-2- 2-2-1- Relation entre annuité, amortissements et emprunt 2-2-2- Relation entre le premier amortissement et un amortissement quelconque 2-2-3- Relation entre les amortissements et l'emprunt 2-2-4- Calcul de l'emprunt restant dû après « p » remboursements 2-2-5 Le tableau d'amortissements	2-2- 2-2-1- Relation entre annuité, amortissements et emprunt 2-2-2- Relation entre le premier amortissement et un amortissement quelconque 2-2-3- Relation entre les amortissements et l'emprunt 2-2-4- Calcul de l'emprunt restant dû après « p » remboursements 2-2-5 Le tableau d'amortissements
2-3- Emprunts remboursables par amortissements constants	2-3 2-3-1- Relation amortissements, emprunt initial et emprunt restant dû 2-3-2- Calcul du restant dû après « p » remboursements 2-2-3 Le tableau d'amortissements	
3. CHOIX DES INVESTISSEMENTS		

3-1- Notion de rentabilité d'un investissement 3-2- Étude de la rentabilité d'un investissement 3-2-1- Sur la base de la valeur actuelle nette (V.A.N) 3-2-2- Sur la base du taux interne de rentabilité (T.I.R) 3-3- Choix entre plusieurs projets 3-3-1- Choix sur la base de la V.A.N 3-3-2- Choix sur la base du T.I.R	• Choix entre projets de mêmes durées. • le calcul de la VAN ne doit pas prendre en considération le mode de financement (intérêts sur emprunts). • Tenir compte de l'impôt sur les sociétés pour le calcul des flux nets de trésorerie. • Pour la détermination du T.I.R partir de taux donnés entre lesquels il se situe.	3-1- Notion de rentabilité d'un investissement 3-2- Étude de la rentabilité d'un investissement 3-2-1- Sur la base de la VAN
		3-3- Choix entre plusieurs projets 3-3-1- Choix sur la base de la V.A.N
		• Choix entre projets de mêmes durées. • le calcul de la VAN ne doit pas prendre en considération le mode de financement (intérêts sur emprunts). • Tenir compte de l'impôt sur les sociétés pour le calcul des flux nets de trésorerie.

4^{ème} PARTIE : ANALYSE COMPTABLE

PROGRAMME	RECOMMANDATIONS	Éléments du programme faisant objet d'évaluation en Examen National
1. ANALYSE DU BILAN		
1-1- Du bilan comptable au bilan financier	1-1-1- Passage du bilan comptable au bilan financier 1-1-2- Le bilan financier 1-1-2-1- Définition 1-1-2-2- Présentation (quatre masses à l'actif et trois au passif) • Bilan financier condensé en valeurs et en % • Considérer la trésorerie du passif comme dette à court terme	1-1-1- Passage du bilan comptable au bilan financier 1-1-2- Le bilan financier 1-1-2-1- Définition 1-1-2-2- Présentation (quatre masses à l'actif et trois au passif) • Bilan financier condensé en valeurs et en % Considérer la trésorerie du passif comme dette à court terme
1-2- Analyse par la méthode des ratios 1-2-1- Ratio d'autonomie financière (RAF) 1-2-2- Ratio de financement permanent (RFP) 1-2-3- Ratios de trésorerie	1-2-0- Définition du ratio 1-2-1- Ratio d'autonomie financière (RAF) 1-2-2- Ratio de financement permanent (RFP) 1-2-3- Ratios de trésorerie • Trésorerie générale (RTG) • Trésorerie à échéance ou à terme (RTE) • Trésorerie immédiate (RTI) 1-2-4- Ratio de solvabilité (RS)	1-2-0- Définition du ratio 1-2-1- Ratio d'autonomie financière (RAF) 1-2-2- Ratio de financement permanent (RFP) 1-2-3- Ratios de trésorerie • Trésorerie générale (RTG) • Trésorerie à échéance ou à terme (RTE) • Trésorerie immédiate (RTI) 1-2-4- Ratio de solvabilité (RS)

1-2-4- Ratio de solvabilité (RS)	RAF = Capitaux propres / dettes RFP = Capitaux permanents / actif immobilisé RTG = (Actif circulant HT+ Trésorerie-actif) / dettes à court terme RTE = (Créances + trésorerie-actif) / dettes à court terme RTI = Trésorerie-actif / dettes à court terme RS = Actif total / dettes Les ratios doivent être commentés	RAF = Capitaux propres / dettes RFP = Capitaux permanents / actif immobilisé RTG = (Actif circulant HT+ Trésorerie-actif) / dettes à court terme RTE = (Créances + trésorerie-actif) / dettes à court terme RTI = Trésorerie-actif / dettes à court terme RS = Actif total / dettes Les ratios doivent être commentés
----------------------------------	--	--

1-3 – Étude du fonds de roulement	Calcul et commentaire du fonds de roulement permanent ou liquidité (FRL) et du fonds de roulement propre (FRP) FRL = (capitaux propres + MLT) – Actif immobilisé FRP = capitaux propres – Actif immobilisé	Calcul et commentaire du fonds de roulement permanent ou liquidité (FRL) et du fonds de roulement propre (FRP) FRL = (capitaux propres + Dettes à log et moyen terme) – Actif immobilisé FRP = capitaux propres – Actif immobilisé
2. ANALYSE DE L'EXPLOITATION		
2-1- Reclassement des charges et des produits par variabilité	2-1 2-1-1- Définitions - le chiffre d'affaires, les achats consommés et les achats revendus sont variables. - les variations de stocks de produits sont à considérer comme variables. - les autres charges et autres produits sont à ventiler en fonction des cas.	2-1 2-1-1- Définitions - le chiffre d'affaires, les achats consommés et les achats revendus sont variables. - les variations de stocks de produits sont à considérer comme variables. - les autres charges et autres produits sont à ventiler en fonction des cas.
2-2- Tableau d'exploitation différentiel (TED)	2-2-1- Présentation 2-2-2- Interprétation	2-2-1- Présentation 2-2-2- Interprétation
2-3- Seuil de rentabilité (SR) total	2-3-1- Définition 2-3-2- Calcul du SR 2-3-3 - Point mort ou la date de réalisation du seuil de rentabilité 2-3-4- Détermination graphique du seuil de rentabilité 2-3-4-1- Relation entre la marge sur coût variable et le coût fixe	2-3-1- Définition 2-3-2- Calcul du SR 2-3-3 - Point mort ou la date de réalisation du seuil de rentabilité

	2-3-4-2- Relation entre le chiffre d'affaires et le résultat 2-3-4-3- Relation entre le chiffre d'affaires et le coût 2-3-5 - Marge de sécurité ○ $SR = \text{Coût fixe} / \text{Taux de M/cv}$ ○ $SR = (\text{Coût fixe} \times \text{Chiffre d'affaires}) / M/cv$ Cette dernière formule du SR doit être utilisée impérativement dans le cas où le taux de M/cv comporte plusieurs chiffres après la virgule. ○ Marge de sécurité = chiffre d'affaires – seuil de rentabilité ○ Commentaire du SR ○ Donner la signification de la marge de sécurité	2-3-5 - Marge de sécurité ○ $SR = \text{Coût fixe} / \text{Taux de M/cv}$ ○ $SR = (\text{Coût fixe} \times \text{Chiffre d'affaires}) / M/cv$ Cette dernière formule du SR doit être utilisée impérativement dans le cas où le taux de M/cv comporte plusieurs chiffres après la virgule. ○ Marge de sécurité = chiffre d'affaires – seuil de rentabilité ○ Commentaire du SR Donner la signification de la marge de sécurité
--	--	---

2-4- Ratios de gestion 2-4-1 - Indice de sécurité ou ratio d'efficience (I_dS)	2-4-1 - Indice de sécurité ou ratio d'efficience (I _d S) • I _d S = [marge de sécurité / chiffre d'affaires] x 100	2-4-1 - Indice de sécurité ou ratio d'efficience (I _d S) • I _d S = [marge de sécurité / chiffre d'affaires] x 100
2-4-2 – Rotation des stocks 2-4-3 – Crédit-clients et crédit -fournisseurs	2-4-2 – Rotation des stocks 2-4-2-1- Nombre de rotations 2-4-2-2- Durée d'une rotation • Stock moyen = (Stock initial + stock final) / 2 ou la moyenne des stocks de la période • Nombre de rotations de stocks = coût d'achat des marchandises vendues ou de matières consommées / stock moyen des marchandises ou de matières • Nombre de rotations de stocks = coût de production des produits finis vendus / stock moyen des produits finis NB : les différents coûts doivent être donnés comme information complémentaire.	
	2-4-3 – Crédit -clients et crédit -fournisseurs • Durée moyenne d'une rotation = (1/rotation) x p (le mois, le semestre, le trimestre ou l'année) • Durée de crédit-clients = (Créances clients « 342 » – Clients créditeurs «442») / Ventes TTC) x 360 • Durée du crédit fournisseurs = (Dettes fournisseurs « 441 » - fournisseurs débiteurs « 341 » / Achats TTC) x 360 Commentaire des différents ratios	Commentaire des différents ratios et indicateurs

5ème PARTIE : COMPTABILITÉ ANALYTIQUE D'EXPLOITATION

PROGRAMME	RECOMMANDATIONS	
1. INTRODUCTION GÉNÉRALE		
1-1- Nécessité de la comptabilité analytique d'exploitation 1-2- Objectifs de la CAE 1-3- CAE et processus de production : hiérarchie des coûts	1-3- CAE et processus de production : hiérarchie des coûts 1-3-1- Définition d'un coût 1-3-2- Schéma du processus de production et détermination des coûts	
2. CHARGES DE LA CAE		
2-1- Des charges de la comptabilité générale aux charges de la CAE 2-2- Classification des charges de la comptabilité analytique d'exploitation 2-2-1- Charges directes 2-2-2- Charges indirectes	2-1- Des charges de la comptabilité générale aux charges de la CAE 2-1-1- Les charges non incorporables 2-1-2- Les charges supplétives	2-1- Des charges de la comptabilité générale aux charges de la CAE 2-1-1- Les charges non incorporables 2-1-2- Les charges supplétives
3. TRAITEMENT DES STOCKS		
3-1- Méthode du coût moyen unitaire pondéré (C.M.U.P.) : les deux méthodes 3-2- Premier entré premier sorti P.E.P.S ou F.I.F.O.	3-1- Méthode du coût moyen unitaire pondéré (C.M.U.P.) : les deux méthodes 3-1-1- Méthode du coût moyen unitaire pondéré (C.M.U.P.) fin de période 3-1-2- Méthode du coût moyen unitaire pondéré après chaque entrée 3-2- Premier entré premier sorti P.E.P.S ou F.I.F.O NB : - les coûts des entrées sont des données - Présentation des fiches de stocks	3-1- Méthode du coût moyen unitaire pondéré (C.M.U.P.) : les deux méthodes 3-1-1- Méthode du coût moyen unitaire pondéré (C.M.U.P.) fin de période

		NB : - les coûts des entrées sont des données - Présentation des fiches de stocks
4. TRAITEMENT DES CHARGES INDIRECTES		
4-1- Répartition primaire 4-2- Répartition secondaire	4-1 Répartition primaire 4-1-1- Les sections analytiques 4-1-2- Tableau de répartition 4-2 Répartition secondaire 4-2-1- Objet 4-2-2- La mesure de l'activité des sections 4-2-2-1- Unité d'œuvre 4-2-2-2- coût d'une unité d'œuvre 4-2-2-3- Imputation des charges indirectes aux coûts ○ Répartition secondaire simple et avec prestations réciproques ○ Prestations réciproques entre deux sections auxiliaires ○ Méthode algébrique pour le calcul des prestations réciproques	4-1 Répartition primaire 4-1-1- Les sections analytiques 4-1-2- Tableau de répartition 4-2 Répartition secondaire 4-2-1- Objet 4-2-2- La mesure de l'activité des sections 4-2-2-1- Unité d'œuvre 4-2-2-2- coût d'une unité d'œuvre 4-2-2-3- Imputation des charges indirectes aux coûts ○ Répartition secondaire simple et avec prestations réciproques ○ Prestations réciproques entre deux sections auxiliaires Méthode algébrique pour le calcul des prestations réciproques

5. DÉTERMINATION DES COÛTS ET DES RÉSULTATS		
5-1- Cas simple 5-1-1- Coût d'achat des matières premières 5-1-2- Inventaire permanent des matières 5-1-3- Coût de production 5-1-4- Inventaire permanent des produits finis 5-1-5- Coût de revient 5-1-6- Résultat analytique	Traiter aussi le cas de la commande	Traiter aussi le cas de la commande
5-2- Cas avec problèmes particuliers 5-2-1- Coût d'achat 5-2-2- Inventaires permanents des	• À ne pas traiter l'évaluation des encours de production	

matières avec différences d'inventaire 5-2-3- Coûts de production 5-2-3-1- déchets 5-2-3-2- Les en-cours 5-2-3-3- Sous-produits 5-2-4- Inventaire permanents des produits finis avec différences d'inventaire 5-2-5- Coût de revient 5-2-6- Résultat analytique	• Pour les déchets et sous produits traiter les trois cas : sans valeur, vendables et réutilisables.	
5-3- Concordance des résultats 5-3-1- Différences de traitement 5-3-1-1- Les différences d'inventaires 5-3-1-2- Différences d'incorporation (les charges supplétives, les charges non incorporables, frais résiduels, produits non incorporés) 5-3-2- Passage du résultat analytique au résultat de la comptabilité générale	Présenter le tableau de concordance des résultats.	
6. CAS DE SYNTHÈSE	De la détermination des charges de la comptabilité analytique à la concordance des résultats.	De la détermination des charges de la comptabilité analytique au coût de revient.

II- TABLEAU DE SPÉCIFICATION DES CONTENUS

Parties du programme faisant l'objet de l'évaluation en examen national	Masse horaire		Barème approximatif
	En heures	En %	
1^{ère} Partie : Travaux de fin d'exercice	64	47,0	9,50
2^{ème} Partie : Présentation des états de synthèse			
3^{ème} Partie : Opérations financières à long terme	22	16,5	2,50
4^{ème} partie : Analyse comptable	20	14,5	3,00
5^{ème} Partie : Comptabilité analytique d'exploitation	30	22,0	5,00
Total	136	100	20,00

III- PRÉSENTATION DU SUJET

1. Le sujet se présentera sous la forme de plusieurs dossiers indépendants renvoyant à une ou plusieurs entreprises.
2. Chaque dossier traitera une ou plusieurs parties du programme.
3. Le dossier comportera :
 - a. une présentation (identité, activité de l'entreprise et une mise en situation);
 - b. divers documents, annexes et informations complémentaires ;
 - c. les travaux à faire suivant la progression des compétences pédagogiques.
4. les travaux à faire porteront sur des questions traitant la technique comptable (calculer, déterminer, enregistrer...) et des questions de synthèse (analyser, commenter, interpréter, proposer des solutions....) ;
5. Les nouveautés comptables, juridiques et fiscales doivent être prises en considération à partir de l'année scolaire qui suit leur entrée en vigueur.
6. Se contenter d'utiliser le recto des feuilles contenant l'épreuve de l'examen. Ne pas utiliser la feuille en recto et verso.
7. les calculs financiers doivent être au service de la comptabilité en veillant à la bonne articulation des éléments des différentes parties du sujet.

IV- Correction :

- 1- *Le sujet comportera un barème détaillé (Note sur vingt multipliée par le coefficient).*
- 2- *Il sera suivi d'un corrigé indicatif.*
- 3- *Le correcteur doit ramener la note finale de l'élève sur 20 (vingt).*
- 4- *Le correcteur prendra en considération les réponses logiques des élèves.*
- 5- *Il évitera la double sanction : notera le commentaire correct d'un résultat faux, la démarche correcte sur la base d'éléments de calcul faux,...*
- 6- *Il notera strictement les idées en évitant l'influence des erreurs d'orthographe*
- 7- *0,5 point de la note sur vingt, sera consacrée à la présentation soignée de la copie de l'élève.*

N.B. L'élève est appelé à :

- a. *Eviter les ratures et surcharges ;*
- b. *Aérer le texte (marges, interlignes) ;*
- c. *Numéroter les réponses ;*
- d. *Encadrer les résultats ;*
- e. *Utiliser la règle pour le traçage du journal, des tableaux et graphiques.*